



Acharnement disciplinaire à la mairie de Paris

Mme Hidalgo va-t-elle offrir à Macron la tête de deux militants de la CGT ?

Le 25 mai dernier, Christian Garnier et Jean-Jacques Picot, Conducteurs de la Propreté à la ville de Paris, ont été arrêtés dans le cadre d'une action syndicale visant le siège du parti macroniste.

Face à un pouvoir qui refuse tout réel dialogue avec les organisations syndicales et qui entend saccager des décennies de conquêtes sociales, Christian et Jean-Jacques ont participé à une action menée et assumée collectivement dans un cadre syndical.

Cette action forte est comparable à de nombreuses autres luttes menées par des travailleurs, agriculteurs...

Arrêtés au cours de cette action, accusés d'avoir voulu utiliser leur outil de travail pour déverser des ordures devant le siège du parti présidentiel, Christian et Jean-Jacques ont fait l'objet de procédures judiciaire et disciplinaire.

Le 18 juillet, le TGI de Paris les a condamnés à 70h de travaux d'intérêt général, une peine mesurée puisque la condamnation pouvait aller jusqu'à cinq ans de prison ferme. La justice a donc su tenir compte du caractère syndical de cette action.

Concernant la procédure disciplinaire, après différentes étapes, c'est la secrétaire générale de la Ville qui vient de rendre une décision de sanction d'une exceptionnelle gravité dans le cadre d'une action syndicale : **nos deux camarades sont mis à la retraite d'office à compter du mois de novembre.**

Si cette décision était appliquée, le niveau de pension de nos deux camarades serait très fortement impacté :

700 euros/ mois pour l'un (26 ans de carrière)

1000 euros/ mois pour l'autre (37 ans de carrière)

Ils vont également se trouver sans revenu pendant plusieurs mois compte tenu des délais de traitement des dossiers.

L'administration parisienne fait non seulement le choix de la répression anti-CGT mais aussi celui de jeter deux travailleurs dans la précarité, c'est une sanction à vie !

Nos deux camarades vont formuler un recours gracieux auprès de la Maire de Paris.

Celle-ci a en effet le pouvoir de revenir sur la sanction décidée.

Alors que le caractère syndical de l'action du 25 mai est incontestable, de même que le fait que cette action visait le parti présidentiel, la question posée est maintenant la suivante :

Mme Hidalgo, va-t-elle offrir au président Macron la tête de deux militants de la CGT ?

Alors que la politique anti-sociale du président des riches fait des ravages, que la répression anti-syndicale s'accroît, Mme Hidalgo va devoir choisir son camp !

Au regard de ses déclarations soutenant le mouvement social et notamment les luttes contre la loi Travail, chacun pourrait considérer que Madame Hidalgo a choisi son camp, celui du progrès social.

Les élus politiques ne doivent-ils pas être en phase avec leurs déclarations quand ils sont aux manettes ?

Nous engageons dès maintenant une deuxième phase de la campagne de soutien et de solidarité financière pour nos deux camarades.

Nous appelons les salariés et agents publics, les Parisiennes et Parisiens, toutes les forces de progrès, les élus et personnalités qui luttent contre l'injustice, à apporter leur contribution à la campagne et à interpeller la maire de Paris.

Jean-Jacques et Christian doivent rester dans les effectifs de la Ville de Paris et pouvoir poursuivre le combat syndical !

Paris, le 2 octobre 2018